

Réponses au questionnaire – Municipales 2026 : Eau Bourde

Nom : Frédéric ZGAINSKI

Liste : Demain Cestas

Commune : Cestas

1. Qualité de l'eau et santé publique

Modernisation des stations d'épuration : **OUI**

Généralisation des dispositifs d'infiltration : **OUI**

Protection renforcée des zones de captage : **OUI**

Mesures concrètes envisagées :

- Augmentation du taux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement en coordination avec la Communauté de Communes (malgré la fin du caractère obligatoire du transfert de compétences)
- Lutte contre les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'assainissement pour éviter les afflux trop importants voire la saturation de la station d'épuration.
- Intégrations au niveau du PLU des dispositifs favorisant l'infiltration à la parcelle (développement des noues, sols perméables, désimperméabilisation)
- Protection des zones humides dans les bassins versants.
- Publication annuelle d'un bilan synthétique de la qualité de l'eau et des rejets à l'eau Bourde à destination de la population

2. Continuité écologique

Suppression/abaissement des seuils (moulins) : **OUI, au cas par cas, après étude écologique et patrimoniale)**

Reconnexion des zones humides à la rivière : **OUI**

Réouverture des tronçons enterrés ou canalisés : **OUI lorsque techniquement et financièrement réaliste**

Mesures concrètes envisagées :

- Sur la Commune de Cestas, il n'y qu'un seuil concerné sur l'Eau Bourde au Moulin de la Moulette. L'ensemble de cet ouvrage fera l'objet d'une réhabilitation et de l'installation d'un Office Municipal de Préservation de l'Environnement et de la Biodiversité. Dans ce cadre, la suppression du seuil est envisageable en concertation avec les acteurs patrimoniaux et environnementaux, puisqu'il n'est plus directement « lié » au moulin.
- Il y a peut-être d'autres seuils sur le ruisseau des Sources à étudier au cas par cas de manière pragmatique.
- La renaturation progressive des berges et la reconnexion des zones humides feront partie du plan pluriannuel d'investissements.

3. Urbanisme protecteur

Adoption de règles renforcées de protection (SCOT bioclimatique) : **OUI**

Mobilisation des outils fonciers pour renaturer le long de la rivière : **OUI**

Mesures concrètes envisagées :

- Création d'une OAP (Orientation d'Aménagement Programmé) spécifique dédiée à la biodiversité de l'Eau Bourde : zonage particulier du PLU permettant de « *définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, et le patrimoine* » (article L123-1-4 du code de l'Urbanisme).
- Mobilisation des outils fonciers disponibles pour préserver et lorsque c'est possible renaturer les abords de la rivière.
- Refus de projets aggravant le risque hydraulique ou la pression sur le milieu

4. Consultation locale

Soumettre tout nouveau projet à consultation locale : **OUI**

Précisions :

- Il est bien précisé dans notre programme que tout projet structurant serait soumis à consultation locale. Nous défendons un principe simple : pas de projet impactant sans débat public préalable.
- Consultations régulières des Conseils de Quartier riverains qui seront mis en place.
- Budget participatif.

5. Encadrement des loisirs

Mieux encadrer les activités récréatives et sportives : **OUI**

Mesures concrètes :

- Création d'une Charte des Usages de l'Eau Bourde
- Mise en place d'un parcours pédagogique
- Régulation/ interdiction des accès en fonction du type de passage (piétons, cycles, motos, etc..)
- Les aménagements viseront à concilier accès du public et protection des milieux sensibles

6. Gouvernance cohérente et gestion durable

Soutien à une gestion intégrée du bassin versant : **OUI**

Mesures concrètes :

- Nous soutiendrons une gouvernance cohérente à l'échelle du bassin versant en coopération avec les 5 communes, la CdC Jalle Eau Bourde et la Métropole, avec plan pluriannuel d'action et de recherche de financements (Agence de l'Eau, Région, Département, Europe)

7. Reconnaissance et gouvernance partagée

Expérimenter des formes innovantes de gestion collective : **OUI**

Propositions :

- Création d'une charte des **Gardiens de l'Eau Bourde** et désignation d'un **élu référent**.
 - Nous sommes favorables à des formes innovantes de participation citoyenne, dans un cadre juridiquement sécurisé. Nous souhaitons créer à l'échelle de Cestas un Office Municipal de Préservation de l'Environnement et de la Biodiversité, qui sera localisé au Moulin de la Moulette, dans lequel seront intégrées les associations qui souhaitent participer à la préservation de notre environnement. Un conseil citoyen de la rivière y aurait toute sa place.
-

8. Protection réglementaire des milieux naturels

Protection des zones préservées et des sources : Oui

Mesures envisagées :

La mesure phare envisagée c'est le classement en OAP de tous les abords de l'Eau Bourde mais comme nous envisageons une refonte complète du PLU, nous étudierons au mieux tous les dispositifs pour protéger les espaces naturels et sensibles de la Commune. Nous avons également annoncé que les chênes du Bois La Tour de Réjouit voués à l'urbanisation seront sanctuarisés comme ils l'étaient avant le passage de POS à PLU.

Projet de surfpark à Canéjan

Position de la liste :

La liste Demain Cestas est clairement opposée au projet de surfpark.

Notre tête de liste a exprimé publiquement, dès août 2023, son opposition à ce projet en tant que député de la 7^{ème} circonscription de Gironde. Il a dénoncé une « aberration écologique » et il a salué votre recours au tribunal administratif.

<https://www.francebleu.fr/.../vague-artificielle-de...>

Début 2024, il a même déposé à l'Assemblée nationale une proposition de résolution visant à mieux maîtriser les impacts des équipements récréatifs sur la ressource en eau, en réponse au fait que les services de l'État en région n'avaient pas demandé d'étude d'impact — celle-ci n'étant pas obligatoire pour ce type de projet. Vous pouvez consulter cette proposition de résolution [ici](https://www.assemblee-nationale.fr/.../propo.../pion2166.asp)

<https://www.assemblee-nationale.fr/.../propo.../pion2166.asp>

Dans le prolongement de ce travail, notre projet est de diligenter une étude d'impact afin d'évaluer, au-delà de la seule consommation d'eau, l'ensemble des conséquences du projet sur le cadre de vie des riverains et de tous les Cestadais, ainsi que ses incidences sur l'environnement.

Cette étude aurait également pour objectif d'identifier les solutions permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les effets potentiels sur l'eau, l'environnement, les nuisances et les mobilités. Elle pourrait être soumise à un avis local, même si elle ne pourrait avoir la portée juridique d'une enquête publique, une telle procédure n'étant pas exigée par l'État.

Nous avons d'ailleurs proposé cette démarche à Monsieur le Maire actuel lors de la réunion organisée avec plusieurs associations et riverains. Elle nous paraît constituer une méthode claire et constructive, permettant d'aborder ce type de projet avec une vision d'ensemble, fondée sur une analyse professionnelle, objective et partagée, plutôt que par une succession d'ajustements ponctuels.

Dans l'attente, nous espérons naturellement que le Tribunal administratif donnera raison à votre collectif, tout en gardant à l'esprit qu'un nouveau permis pourrait, le cas échéant, être déposé.